



MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR
Y'A QUELQU'UN L'AUT'BORD DU MUR
DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION
PUBLIQUE SUR L'AGRICULTURE
URBAINE A MONTREAL



LE 14 JUIN 2012



**Y'A QUELQU'UN
L'AUT'BORD DU MUR**
Intervention sociale et environnementale

éco
quartier

Maisonneuve—
Longue-Pointe Tétraultville



Y' a quelqu'un l'aut'bord du mur (YQQ) est une entreprise d'économie sociale qui effectue depuis 2003 des interventions sociales et environnementales dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Le but de ces interventions est d'offrir aux citoyens des services environnementaux durables et collectifs. Les valeurs préconisées par YQQ sont l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, la mise en œuvre des mesures incitatives au développement durable, la promotion d'une gestion globale et intégrée des services environnementaux collectifs et la participation à la mise en œuvre d'actions de verdissement auprès de la collectivité montréalaise. Ainsi, plusieurs missions sont réalisées à travers différents projets comme l'enlèvement de graffitis, le transport actif, les patrouilles vertes et bleues et la réinsertion sociale. Deux éco-quartiers sont également gérés par YQQ. Enfin, nous nous occupons de projets de verdissement et d'agriculture urbaine qui sont directement en lien avec la consultation publique sur l'agriculture urbaine à Montréal.

Les membres de notre équipe sont sensibilisés aux problématiques du développement durable et également, de l'agriculture et du verdissement puisque chacun de nous est amené à participer aux projets à travers leurs différentes étapes. Dans nos locaux et à nos résidences, nous pratiquons quotidiennement l'agriculture en faisant des semis pour les jardins, en échangeant nos semences, plants ou récoltes. De plus, œuvrer à une échelle locale nous permet de connaître les citoyens, leurs pratiques et comportements, de mesurer leur degré d'implication aux processus démocratiques et leur rapport à l'agriculture. Nous sommes un interlocuteur direct avec les résidents et sommes donc susceptibles d'entendre leurs préoccupations et d'identifier leurs besoins. Cette expertise locale et l'expérience de nos différents projets nous amène à participer à la consultation et présenter collectivement un mémoire.

Ce dernier vise alors à décrire nos projets et montrer notre participation à l'agriculture urbaine à Montréal. Ensuite, les limites et obstacles rencontrés dans la mise en place de nos projets seront répertoriés. Nous avons identifié plusieurs problématiques, dont deux majeurs qui sont la mobilisation et le financement. Pour finir, YQQ propose des pistes de solutions aux problèmes identifiés, mais s'intéresse aussi à l'avenir de l'agriculture urbaine et en particulier sur ce qu'elle peut apporter à la ville. Nous espérons pouvoir contribuer à l'enrichissement de l'état des lieux et des perspectives de cette pratique à Montréal dans le cadre de cette consultation.



I. DESCRIPTION DE NOS OBJECTIFS ET DE NOTRE CONTRIBUTION A L'AGRICULTURE URBAINE

- 1) Le volet verdissement
- 2) Le projet *Paysage solidaire*

Un exemple de jardin : le *Jardin solidaire*

II. LES OBSTACLES RENCONTRES

- 1) La mobilisation
- 2) Le financement

III. PISTES DE SOLUTIONS

- 1) La mobilisation citoyenne
- 2) Les animateurs horticoles
- 3) Un réseau d'échange et de troc
- 4) Un centre agricole
- 5) Dénoncer les larcins
- 6) La problématique de l'eau et des OGM
- 7) Le renouvellement urbain et ce que l'agriculture peut apporter à la ville
 - a) La contamination des sols et leur réutilisation
 - b) L'accessibilité à un terrain pour l'agriculture urbaine et le développement de partenariats avec les propriétaires fonciers
 - c) La planification et la réglementation de l'agriculture urbaine

CONCLUSION



I. DESCRIPTION DE NOS MISSIONS ET DE NOTRE CONTRIBUTION A L'AGRICULTURE URBAINE

1) Le volet verdissement

YQQ s'occupe d'un volet verdissement. Nos projets de verdissement consistent à revitaliser des espaces urbains par la plantation d'arbres, d'arbustes, de plantes grimpantes, de vivaces et d'annuelles. En aménageant des sites, nous contribuons à embellir le quartier et participons à la réduction des îlots de chaleurs. De plus, la plantation de végétaux permet de créer une barrière naturelle pour contrer les graffitis. Nos interventions sont variées et novatrices. Au courant des dernières années, plusieurs projets ont été réalisés. De nombreuses façades d'immeubles ont été aménagées dans le cadre des projets *Verdir pour contrer les graffitis* et *VERTical*. Dans le premier cas, il s'agissait de verdir des façades d'immeubles résidentiels, qui avaient été la proie de graffitis, par la plantation de plantes grimpantes et d'arbustes. En ce qui concerne le projet *VERTical*, l'intervention consistait à aménager des bacs de plantation sur les devantures de commerces ou d'organismes communautaires. Le but étant de créer un écran protecteur pour contrer les graffitis illégaux et de revitaliser l'artère commerciale Hochelaga/Des Ormeaux.

En 2011, nous avons aussi réalisé le projet *Coup d'œil fleuri*. Le but du projet est d'encourager la participation des aînés à l'embellissement et le verdissement de leur quartier et au partage de leurs connaissances par l'aménagement paysager et l'animation d'ateliers. Dans le cadre de cette démarche, les citoyens étaient invités à créer et aménager différents sites sur les terrains de la communauté des sœurs franciscaines *Au Puits de Claire*. Grâce aux ateliers donnés par notre équipe, les participants ont eu l'occasion de créer une clôture vivante, une plate-bande comestible et un jardin odorant.

Depuis 2008, YQQ et ses éco-quartiers collaborent à la réalisation de plusieurs projets de ruelles vertes dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. L'objectif premier d'une ruelle verte est l'appropriation d'un espace urbain dépourvu d'entretien par les citoyens du secteur autour de celle-ci. Plusieurs interventions peuvent être réalisées dans les ruelles : installation de bacs d'agriculture urbaine pour favoriser un accès aux fruits et légumes frais, des récupérateurs d'eau de pluie, des composteurs collectifs et finalement, des murales et des jeux au sol, réalisés par des artistes muralistes en collaboration avec les enfants.



2) Le projet *Paysage solidaire*

Le projet d'agriculture urbaine et de verdissement *Paysage solidaire* a pour mandat de reconvertir des espaces urbains minéralisés ou sous-utilisés en îlots de fraîcheur et en espaces cultivables et de redistribuer la production à une clientèle cible (personnes âgées, personnes en perte d'autonomie, ménages à faibles revenus, jeunes, groupes d'achats, cuisines collectives, etc.). Il s'agit d'une méthode novatrice de production de fruits, de légumes et de fines herbes dans divers bacs. Nous fonctionnons selon le modèle de jardinage collectif pour tous nos jardins. L'inscription est gratuite, les activités horticoles se déroulent en groupes et les récoltes sont partagées équitablement parmi les jardiniers participants. Notre objectif est de recruter davantage de participants motivés et impliqués pour qu'après environ 5 ans, les jardins soient pris en charge par le milieu.

En plus de l'aménagement de jardins collectifs, nous effectuons la plantation d'arbustes, d'arbres fruitiers et plantes vivaces dont certaines sont grimpantes ou plantées dans des bacs de bois isolés. Des chargés de projet coordonnent le projet et des animateurs horticoles offrent des formations et encadrent les opérations. Les huit sites de *Paysage Solidaire*, dont trois nouveaux pour 2012, sont réaménagés chaque année afin de les adapter en fonction des dysfonctionnements identifiés. De plus, plusieurs activités s'y déroulent avec les camps de jour, les Centres de la petite enfance, les écoles et les organismes communautaires. On y retrouve également la tenue d'événements comme la Fête des récoltes. Chaque projet est planifié avec l'accord des propriétaires et intègre plusieurs partenaires et organismes communautaires afin de bâtir des espaces animés, sociaux et conviviaux. Une stratégie de mobilisation des citoyens est effectuée par projet selon les besoins particuliers du quartier et des partenaires. La communication est assurée selon différents moyens :

- Le blogue du projet « Paysage Solidaire » <http://paysagesolidaire.wordpress.com/>;
- La page *Facebook* du projet « Paysage Solidaire » ;
- Le bulletin électronique de YQQ « L'Info-RessourceRIE » ;
- Le nouveau site internet de YQQ : www.info-yqq.com;
- Affiches et dépliants dans les organismes locaux ;
- Diffusion sur les sites web des différents partenaires et autres organismes ;
- Porte-à-porte chez les citoyens voisins des sites ;
- Animation de kiosques dans les divers événements ;
- Membre du Regroupement des jardins collectifs du Québec (RJQC) ;
- Publicité dans les médias (bulletins de SME, de MOQS, du CRE-Montréal et de la SBEM, journal Le Flambeau, Arrondissement.com, CIBL, etc.).



Projets de YQQ et ses Éco-quartiers

Murales

- 1. Rue/William-Bonnet
- 2. Paroisse de Parc Jean-Armypt
- 3. Académie Duroton
- 4. Éco-quartier Tétraultville
- 5. Bibliothèque Mercier (intérieure)
- 6. Piscine Maisonneuve
- 7. École Saint-François d'Assise
- 8. École Saint-François d'Assise
- 9. CPE Carcajou
- 10. Justice Nouvelle

Verdissement

Coup-d'épail fleur

Paroisses

- 11. Parc St-Joseph
- 12. La Chapelle Olympique
- 13. Le Jardin Secret
- 14. Chez-Nous de Mercier-Est
- 15. Académie Duroton
- 16. Y.M.C.A.
- 17. Villa-Marie
- 18. Rue/la Solidaire
- 19. Le Jardin Secret
- 20. Rue/la Solidaire
- 21. Le Jardin Secret
- 22. Rue/la Solidaire
- 23. Le Jardin Secret
- 24. Rue/la Solidaire
- 25. Rue/la Solidaire
- 26. Rue/la Solidaire

VERTICAL

- 27. Studio B
- 28. Étage de la Chapelle
- 29. La Paroisse de l'Est
- 30. Fruiteuse d'Alam
- 31. L'Atelier-jeunes de Mercier-Est

Jardins collectifs

- 32. Promenade-Sainte-Catherine
- 33. Parc Sigard
- 34. Rue/la Solidaire
- 35. Rue/la Solidaire
- 36. Rue/la Solidaire
- 37. Rue/la Solidaire
- 38. Rue/la Solidaire
- 39. Rue/la Solidaire
- 40. Rue/la Solidaire
- 41. Rue/la Solidaire
- 42. Rue/la Solidaire
- 43. Rue/la Solidaire
- 44. Rue/la Solidaire
- 45. Rue/la Solidaire
- 46. Rue/la Solidaire
- 47. Rue/la Solidaire
- 48. Rue/la Solidaire
- 49. Rue/la Solidaire
- 50. Rue/la Solidaire
- 51. Rue/la Solidaire
- 52. Rue/la Solidaire
- 53. Rue/la Solidaire
- 54. Rue/la Solidaire
- 55. Rue/la Solidaire
- 56. Rue/la Solidaire
- 57. Rue/la Solidaire
- 58. Rue/la Solidaire
- 59. Rue/la Solidaire
- 60. Rue/la Solidaire

Compostage collectif

- 61. Promenade-Sainte-Catherine
- 62. Parc Sigard
- 63. Rue/la Solidaire
- 64. Rue/la Solidaire
- 65. Rue/la Solidaire
- 66. Rue/la Solidaire
- 67. Rue/la Solidaire
- 68. Rue/la Solidaire
- 69. Rue/la Solidaire
- 70. Rue/la Solidaire
- 71. Rue/la Solidaire
- 72. Rue/la Solidaire
- 73. Rue/la Solidaire
- 74. Rue/la Solidaire
- 75. Rue/la Solidaire
- 76. Rue/la Solidaire
- 77. Rue/la Solidaire
- 78. Rue/la Solidaire
- 79. Rue/la Solidaire
- 80. Rue/la Solidaire

Ruelles vertes

- 81. Rue/la Solidaire
- 82. Rue/la Solidaire
- 83. Rue/la Solidaire
- 84. Rue/la Solidaire
- 85. Rue/la Solidaire
- 86. Rue/la Solidaire
- 87. Rue/la Solidaire
- 88. Rue/la Solidaire
- 89. Rue/la Solidaire
- 90. Rue/la Solidaire

Vertils pour contrer les graffitis

- 91. 2550, Davidson
- 92. 8905, De-Teck
- 93. 5947, Landry
- 94. 2660, Emile-Logrand
- 95. 5000-5010, Ontario Est
- 96. 1886, Joliette
- 97. 4398, Sainte-Catherine Est

Figurons à vue

- 98. Romy
- 99. 3703, Ontario Est
- 100. 3703, Ontario Est
- 101. 3703, Ontario Est
- 102. 3703, Ontario Est
- 103. 3703, Ontario Est
- 104. 3703, Ontario Est
- 105. 3703, Ontario Est
- 106. 3703, Ontario Est
- 107. 3703, Ontario Est
- 108. 3703, Ontario Est
- 109. 3703, Ontario Est
- 110. 3703, Ontario Est
- 111. 3703, Ontario Est
- 112. 3703, Ontario Est
- 113. 3703, Ontario Est
- 114. 3703, Ontario Est
- 115. 3703, Ontario Est
- 116. 3703, Ontario Est
- 117. 3703, Ontario Est
- 118. 3703, Ontario Est
- 119. 3703, Ontario Est
- 120. 3703, Ontario Est

Mon école à pied, à vélo

- 121. École Armand-Lavoie
- 122. École Saint-Joséph
- 123. École Saint-Joséph
- 124. École Philippe-Labare
- 125. École Boucher-de-la-Brûle
- 126. École La Véronique
- 127. École La Véronique
- 128. École La Véronique
- 129. École La Véronique
- 130. École La Véronique
- 131. École La Véronique
- 132. École La Véronique
- 133. École La Véronique
- 134. École La Véronique
- 135. École La Véronique
- 136. École La Véronique
- 137. École La Véronique
- 138. École La Véronique
- 139. École La Véronique
- 140. École La Véronique
- 141. École La Véronique
- 142. École La Véronique
- 143. École La Véronique
- 144. École La Véronique
- 145. École La Véronique
- 146. École La Véronique
- 147. École La Véronique
- 148. École La Véronique
- 149. École La Véronique
- 150. École La Véronique
- 151. École La Véronique
- 152. École La Véronique
- 153. École La Véronique
- 154. École La Véronique
- 155. École La Véronique
- 156. École La Véronique
- 157. École La Véronique
- 158. École La Véronique
- 159. École La Véronique
- 160. École La Véronique

Y'a Quelqu'un l'aut'bord du mur
Intervention sociale et environnementale

écoquartier
Tétraultville

écoquartier
Maisonneuve-Longue-Pointe

écoquartier
Longue-Pointe

8675, rue de Goussels, H1Y 2G5
Té. 514-279-2023 p.2-3
Courriel : ecoquartier@yqq.com

8675, rue de Goussels, H1Y 1X1
Té. 514-279-2023 p.2-3
Courriel : ecoquartier@yqq.com

8675, rue de Goussels, H1Y 1X1
Té. 514-279-2023 p.2-3
Courriel : ecoquartier@yqq.com



Projet	Récolte Totaux	Fines Herbes (tasses)	Verdissement (nombre)
Jardin du Collège	1900	62,25	(Coup d'œil fleuri) 61
Jardin Solidaire	1840	47,5	
Les Jardins de la Pépinière	278	8,5	104
Potager La Fontaine	3387	105,75	136
Les Champs Olympiques	1785	37,75	44
Le Jardin Secret	315	38	13
Totaux	9505	299,75	358

Tableau résumé des récoltes des jardins collectifs 2011

Un exemple de jardin : le *Jardin solidaire*

Le *Jardin Solidaire* (700, rue Georges-Bizet) est considéré comme le jardin modèle pour le projet en raison des avantages de son emplacement. Le jardin est entouré par les organismes partenaires qui comprennent la Paroisse Saint-François d'Assise, La Maison des Familles et le Centre de la Petite Enfance (CPE) du Dolmen. Ces organismes bénéficient tous de la production du jardin qui était composé en 2011, de 17 jardiniers, dont deux qui ont été mandatés par la Maison des Familles. Il y avait trois résidents voisins qui assuraient la sécurité du jardin et récoltaient parfois des légumes et des fruits. Il y avait près de 60 enfants du CPE du Dolmen et 120 jeunes du camp de jour Saint-François d'Assise qui ont pris part à des activités de sensibilisation et aux récoltes du jardin. Il y avait également un agriculteur à la retraite qui aime se promener dans le jardin tout en fournissant des conseils utiles pour le jardinage. En 2010, les architectes de l'Université McGill-Low Cost Housing Group, les membres de la paroisse et le comité de YQQ, ont convenu que le jardin pourrait et devrait être agrandi. Par conséquent, la superficie de culture a plus que quadruplé, le nombre de bacs utilisés sur le site est passé de 26 bacs en 2009 à 115 bacs en 2010. Au *Jardin solidaire*, la présence des jardiniers n'étant pas fixe et régulière, certaines tâches de jardinage ont dû être effectuées par le chargé du projet ou par l'animatrice horticole. En raison d'une récolte également irrégulière des jardiniers, nous avons acheminé 49% de la récolte aux organismes travaillant en sécurité alimentaire. Ce pourcentage élevé est un avantage évident pour ces organismes, mais il indique également un déséquilibre lors de l'effort exercé par de nombreux jardiniers.



II. LES OBSTACLES RENCONTRES

Après réflexion collective, nous avons identifié deux principaux obstacles au développement de nos projets.

1) La mobilisation

Le premier concerne la mobilisation citoyenne et la difficulté de pérenniser les projets dans le temps. Le secteur de Mercier-Est est caractérisé par une faible densité, par une population décroissante et vieillissante à faible revenu et par un milieu de vie de moins en moins attrayant pour les résidants, en particulier pour les familles. A ce titre, il fait l'objet d'une revitalisation urbaine intégrée (*plan de revitalisation RUI Mercier-Est*). Nous œuvrons dans un contexte urbain et social bien différent du centre ville où le sentiment d'appartenance au quartier est moins prégnant. La faible densité du territoire composé de maisons unifamiliales, la trame des rues résidentielles, l'immensité des parcs (Bellerive, Thomas-Chapais) et le caractère routier des artères commerciales influencent directement la vie sociale du quartier. Néanmoins, ce dernier possède un grand nombre d'espaces verts, avec des terre-pleins et cours arrière d'une verdure luxuriante. C'est dans ce contexte que nous initions des projets d'agriculture et de verdissement.

Ainsi, même si nous pouvons compter sur de fidèles bénévoles, la plupart des citoyens ne nous connaissent pas ou ont de la difficulté à identifier notre rôle au sein du quartier, en particulier dans le processus d'aménagement de ruelles vertes. Certes, la sollicitation des résidants pour obtenir une ruelle verte souligne leur volonté à s'approprier l'espace. Mais, il s'ensuit une délégation quasi totale de la suite du processus à YQQ perçu comme une autorité décisionnelle et financière. Cela démontre une méconnaissance du processus participatif qui part d'une initiative citoyenne, portée par les citoyens, pour les citoyens.

Dans les jardins collectifs, il est difficile de mobiliser des personnes de manière continue pour le montage du jardin, son entretien et son démontage. En effet, nous devons faire un gros travail axé sur la visibilité et la communication pour trouver des membres actifs et intéressés. Les gens doivent vraiment s'approprier le jardin et c'est parfois un concept difficile comme ce sont des jardins collectifs en bacs, et que les gens doivent se déplacer pour y aller et qu'ils n'ont pas tous le même temps à donner. Plusieurs se démotivent et à chaque année il faut retrouver de nouveaux jardiniers. Mais, il y a néanmoins une demande et des organismes qui soutiennent nos projets en particulier pour aider les gens en situation d'insécurité alimentaire. Là encore, nous nous positionnons comme tuteur des projets en



initiant le projet dans l'attente que sa gestion soit gérée intégralement par le comité de jardiniers d'ici quelques années. Dans l'idéal, ce comité devrait être composé de « citadin-jardiniers » mais aussi de représentants d'organismes communautaires qui sont au plus proche des problématiques du quartier étant donné que nos projets de *Paysage Solidaire* et ruelles vertes n'ont que quelques années d'existence, il est difficile d'évaluer notre stratégie d'intervention et de mobilisation. Cependant, soulignons le fait que chaque projet est différent car la mobilisation varie d'une rue à une autre, d'un quartier à un autre.

2) Le financement

L'obstacle suivant identifié est lié au financement qui est un handicap dans la mise en place des projets et ralentit leur exécution.

En tant qu'organisme communautaire, une partie de nos tâches consiste à réaliser des demandes de subvention auprès de différents partenaires et de gérer efficacement les fonds accordés dans le cadre de nos conventions avec la ville (programme enlèvement de graffitis, programme éco-quartier). Nous sommes également adeptes de la « débrouille » et réalisons nos jardins ou aménagements à l'aide de matériaux récupérés, recyclés ou de basse qualité. Cela a malgré tout un prix et est rarement résistant. Il faut souvent réparer les bacs fabriqués et faire une croix sur certains projets ou les repousser dans le temps. On manque très souvent de plantes, de terre, de compost, de matériaux, d'outils et de main-d'œuvre. On compte sur des stagiaires ou des bénévoles pour assurer des tâches ponctuelles. Au niveau du personnel, les postes sont financés par les programmes ou par des subventions donc ils sont relativement précaires. Il y a alors un roulement important au sein de l'équipe saisonnière et il est difficile d'assurer le suivi des projets. Ainsi, il y a un manque évident de ressources et de soutien de la part de la Ville de Montréal et la mise en place de fonds supplémentaires est indispensable pour poursuivre nos actions communautaires et environnementales.

On peut également mentionner le vol et le vandalisme dans les jardins ou ruelles, de plantes ou de bacs. Cela a un impact direct sur la motivation et l'investissement des citoyens.



PISTES DE SOLUTIONS

1) La mobilisation citoyenne

Pour permettre aux citoyens de se repérer et de comprendre les mécanismes de la démocratie participative, il serait nécessaire de revoir le système d'acteurs et leur hiérarchie, clarifier les compétences, distribuer efficacement les fonds.

À l'échelle de l'arrondissement, un comité d'agriculture urbaine permettrait de faire le relai entre la ville, les autres comités et les organismes chargés d'agriculture urbaine. Il donnerait un cadre et jouerait un rôle d'intermédiaire. L'existence de cette structure permettrait aux citoyens de s'impliquer pleinement dans les projets et d'assurer une certaine continuité des moyens mis en œuvre. Les habitants engagés dans ce processus seraient plus à même de saisir les mécanismes d'implication et reverraient leurs attentes envers les organismes communautaires ou les éco-quartiers.

2) Les animateurs horticoles

Le rôle des animateurs horticoles doit être valorisé. Ils devraient être formés ensemble à partir d'un programme socle sur l'agriculture urbaine, incluant des cours d'animation. Des formations pourraient être offertes dans les universités déjà engagées comme à l'UQAM. Ainsi, ces animateurs seraient chargés d'assurer des actions de sensibilisation dans les écoles, de lancer et programmer des animations dans les jardins durant la belle saison. Une personne ressource favoriserait donc la pérennisation des projets.

3) Un réseau d'échange et de troc

Attachée à cette formation ou prise en charge par un organisme, une serre de semis pourrait offrir aux Montréalais et organismes en charge de verdissement et d'agriculture urbaine une quantité gratuite de semis nécessaire au démarrage de la saison. Chacun pourrait bénéficier de semis à condition d'apporter des semences issues des produits récoltés afin d'assurer la pérennité de ce réseau. Dans cette idée, on pourrait penser à des banques de dons ou d'échange de terre, de compost, de plants, à des catalogues de conseils, « trucs et astuces », un répertoire d'initiatives, de pratiques, d'idées, de contacts, de citoyens ou de professionnels prêts à aider ou à conseiller. Les sites internet développés pour la consultation publique pourraient servir de support de démarrage de ce catalogue.



4) Un centre agricole

On pourrait également penser à un centre agricole qui concentrerait dans un même bâtiment, l'accueil et l'information, des équipes de recherche, une salle de conférence ou d'exposition. Il s'assurerait de la bonne gestion des jardins collectifs et communautaires, du verdissement et assisterait les autres organismes ou citoyens dans leur démarche de jardinage et pratiques liées. Il permettrait peut-être de mettre en place les serres de semis ou les dons. Il pourrait également accueillir les formations d'animateurs horticoles.

Une surveillance accrue

Il est difficile d'apporter des solutions concrètes aux problèmes de vol et parfois de vandalisme, rencontrés dans les jardins ou dans les ruelles, compte tenu du fait qu'il est difficile de changer les comportements ou mentalités. De plus, il est difficile d'identifier les voleurs et d'en dresser leur portrait. Concernant les jardins collectifs, les modalités de récolte sont discutées entre tous et les produits ne devraient pas faire l'objet de convoitise. Néanmoins, des personnes extérieures peuvent s'introduire dans les jardins qu'ils soient collectifs ou communautaires, d'autant plus qu'il n'y a pas nécessairement de clôtures pour délimiter et protéger ces espaces. Pour les jardins communautaires, on peut supposer que des tensions entre les résidents et leur parcelle peuvent être à l'origine de comportements déviants. Pour le verdissement de l'espace public comme les ruelles, il est préférable d'utiliser des bacs ou pots difficiles à déplacer par leur taille, leur poids ou leur accessibilité. Cependant, des plantes sont volées à même les jardinières et bacs. Les sites internet ou forums proposent des solutions techniques plus ou moins ingénieuses pour contrer le phénomène de vol. On peut citer l'enchaînement, les détecteurs de présence, le marquage des plantes (peinture)... Dénoncer et condamner les vols permettrait de mesurer l'ampleur de ce phénomène et les personnes concernées pourraient peut-être obtenir des semis ou des plantes en retour, afin de ne pas les décourager face à ces comportements réprimandables.

5) La problématique de l'eau et des OGM

Parler de « problématique de l'eau » dans un pays qui dispose d'une bonne partie des richesses mondiales semble légèrement décalé au Québec. Néanmoins, les comportements québécois vis-à-vis de cette ressource ne sont pas responsables et promouvoir l'agriculture urbaine ajoute un nouveau consommateur d'eau et pas des moindres. Il faudrait alors explorer des techniques de gestion et d'économie de l'eau, d'innovations technologiques d'irrigation adaptables au contexte québécois et au type d'agriculture utilisée. En attendant, n'oublions pas de poser les enjeux autour de cette ressource dans cette consultation, dans les jardins, au quotidien et restons vigilants et



parcimonieux.

Egalement, nous souhaitons faire une emphase sur les OGM. En effet, on connaît les nombreux avantages de l'agriculture urbaine mais on omet d'insister sur le manque de transparence et l'origine des produits quotidiens. On devrait rappeler, en s'appuyant sur le principe de précaution que les OGM suscitent des craintes nourries par le fait que l'industrie et les gouvernements semblent vouloir nous cacher des informations importantes sur les OGM, notamment en refusant d'imposer l'étiquetage obligatoire des aliments qui en contiennent, entretenant ainsi les doutes quant à leurs effets néfastes sur la santé et l'environnement. On parle souvent des pesticides et herbicides, mais on devrait davantage rappeler que le Canada est le 5^e producteur d'OGM et son voisin, les Etats-Unis, le premier. On les retrouve en particulier dans le canola, le maïs, le soya, la betterave qui sont à la source de la plupart des produits de l'industrie agroalimentaire (*guide OGM 101, vigilance OGM Québec, 2012*). Ainsi, l'agriculture urbaine offre la possibilité d'éviter de manger des OGM en attendant de savoir ce que l'on mange et de connaître les réels effets des OGM à moyen et long terme. Cet argument a peu été entendu lors des différentes conférences, exposition et colloque.

6) Le renouvellement urbain et les bienfaits de l'agriculture sur la ville

À Montréal et dans les villes américaines plus généralement, l'urbanisation est discontinuée, en « dents creuses », parsemée de terrains abandonnés ou de sites industriels asphaltés et caractérisée par de nombreux espaces interstitiels. On dispose d'espace et utiliser des terrains abandonnés, contaminés ou sans fonction n'est pas nécessaire pour le moment. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que l'espace urbain inutilisé est une occasion perdue de contribuer au bien-être de la collectivité et de favoriser le développement de la ville. Dans la perspective d'une ville viable, la densité, la compacité, la cohérence sont des termes mis en avant pour maximiser l'utilisation du sol en ville. La trame urbaine se révèle un milieu dynamique où le développement et le déclin des infrastructures contribuent à modeler le paysage. L'agriculteur urbain peut donc tirer avantage à court, moyen et même long terme de ces espaces vacants. On devrait être en mesure de répondre à une question clé : de quelle superficie de terrains parle-t-on vraiment et où se trouvent ces terrains? La première recommandation qu'on pourrait formuler est peut-être qu'il faudrait dresser un inventaire de tous les terrains de la ville qui pourraient servir à une certaine forme de production, que celle-ci soit permanente ou temporaire, comme certaines villes, Dar es-Salaam, Kampala ou Portland l'ont déjà fait. En fait, outre le nombre et la superficie de terrains vacants, la principale limite à la disponibilité des sols urbains à des fins agricoles se trouve dans la perception de ce qu'est, ou n'est pas, un terrain propice à l'agriculture.



La détermination de la superficie du sol disponible pour l'agriculture urbaine constitue une première étape importante. Toutefois, tous les terrains libres ne conviennent pas à la production alimentaire ou peuvent soulever des conflits d'usage.

Typologie des terrains disponibles ayant un potentiel pour l'agriculture urbaine

Espaces privés	1. Vacant 2. Avec dettes fiscales
Espaces verts	1. Squares 2. Parcs urbains
Espaces institutionnels	Hôpitaux, Écoles, Prisons, Édifices publics
Espaces publics	Municipal, Provincial, National
Espaces non propices à la construction	1. Chemin de fer 2. Bord de rivière 3. Bordures de trottoirs, de routes 4. Espaces inondables
Réserve écologique et zones protégées	1. Réserve écologique 2. Parcs et forêts
Zones de traitement	Décharges sanitaires

a) La contamination des sols et leur réutilisation

Il est difficile d'obtenir des informations sur la qualité des terrains. De plus, cela les analyses sont coûteuses et on pourrait souhaiter avoir accès à un catalogue répertoriant la qualité des sols à Montréal. Cependant, la contamination des sols n'a pas directement été identifiée comme un obstacle à l'agriculture urbaine, d'autant plus que le jardinage en bac permet de contourner cet obstacle. Pourtant, on peut d'ores et déjà s'intéresser au devenir des terrains contaminés. En effet, il existe des processus longs de décontamination qui pourraient être mis en place dès maintenant, afin d'obtenir des terrains disponibles pour l'agriculture urbaine par exemple. La phytoremédiation est une science ou technologie qui sert à utiliser des végétaux et/ou microorganismes pour réduire ou contenir les métaux dans le sol. Certains essais estiment à une quinzaine d'années le temps nécessaire pour abaisser le taux de contamination. De plus, la végétalisation d'un terrain permettrait de lui donner une nouvelle image, de valoriser les espaces avoisinants, de montrer que le terrain fait l'objet d'un processus de réhabilitation, qu'il est repassé dans un statut de droit commun. De même, une autre option s'est avérée fructueuse dans plusieurs villes d'Afrique et d'Amérique latine : utiliser pour la culture des fleurs, les terres qui ne conviennent pas à la production alimentaire. Autrement dit, s'adonner à la floriculture plutôt qu'à l'horticulture. Enfin, il est inacceptable que le gouvernement Charest refuse de publier la liste des entreprises qui possèdent un terrain contaminé au Québec et refusent de payer pour le remettre dans son



état initial. Selon le rapport du vérificateur général du Québec pour 2011-2012, 2.2 milliards de dollars payés par les contribuables ont permis de réhabiliter les « sites orphelins » d'entreprises délinquantes toujours existantes en particulier des compagnies pétrolières. Il est primordial qu'elles assurent leur responsabilité et qu'elles paient pour faire réhabiliter ces sites. De plus, le premier ministre peut soit exiger une ordonnance de réhabilitation, soit de caractérisation, quand il est fondé à croire que des contaminants dépassent la valeur réglementaire. Depuis 2003, il en a adressé très peu.

Donc, pour parvenir à implanter une saine agriculture dans les villes, il est effectivement essentiel, dans un premier temps, de déterminer la superficie disponible et quels terrains se prêtent à quels types de production. Toutefois, la recherche démontre avec tout autant de clarté que pour de nombreux agriculteurs urbains potentiels, le problème est davantage une question d'accès au sol que de disponibilité.

b) L'accessibilité à un terrain pour l'agriculture urbaine et le développement de partenariats avec les propriétaires fonciers

Les secteurs industriels et commerciaux occupent une part importante du territoire de la métropole et comptent parmi les plus importants îlots de chaleur en ville. L'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve est caractérisé par une sous-utilisation de ses sols. En effet, on peut s'appuyer sur le Plan d'Urbanisme de la ville de Montréal de 2007 pour se rendre compte qu'il y a une grande superficie de l'arrondissement affectée à l'emploi. Le Plan d'Urbanisme dans sa section densité de construction entend maintenir le caractère du secteur qui est principalement composé d'implantation isolée et d'un taux d'implantation au sol faible ou moyen. À terme, le secteur n'est pas amené à évoluer et on peut supposer une certaine inertie des parcelles et du bâti. Lorsque l'on se rend sur place ou regarde les images satellites, on se rend compte qu'il s'agit d'entreprises ou d'industries implantées sur de grands espaces asphaltés et grillagés avec parfois des espaces ou franges végétalisées. (Voir photo ci-dessous : Boulangerie POM, 3265 rue Viau, Montréal)



Face à ce constat, on peut s'interroger sur le non-emploi de ces terrains qui pourraient être affectés à l'agriculture urbaine. On peut alors envisager une modification de zonage ou un permis d'occupation temporaire pour permettre aux producteurs urbains d'utiliser des espaces libres privés et publics. Par exemple, on pourrait permettre l'utilisation agricole du terrain vacant où doit être construit un bâtiment jusqu'au moment prévu pour la construction; l'opération se ferait dans le cadre d'une entente mutuelle et officielle selon laquelle les producteurs s'engagent à déménager sur une autre propriété non bâtie — idéalement avec une certaine aide — lorsque viendra le moment d'évacuer les lieux. À Berlin, en Allemagne, le jardin Prinzessinnengarten est autorisé à condition qu'il puisse être transportable lors de la fin du bail ou si le terrain est requis. Aux États-Unis, le Boston's Grassroots program et le Chicago's Neighborspace autorisent les résidents à utiliser les espaces de stationnement pour le jardinage.

Un autre type d'espace peut convenir à cette proposition. Située à Mercier-Est, la voie de chemin de fer du CN, avenue Souigny est identifiée dans le Plan d'Urbanisme comme une barrière physique limitant les déplacements nord/sud. Dans cette optique de sécurisation et d'appropriation, on pourrait voir dans cette interface la potentialité d'un site d'agriculture urbaine, le site étant déjà clôturé de part et d'autre de la voie. Cette activité permettrait de connecter les habitants des deux secteurs isolés autour d'une activité



communautaire et conviviale sur un site patrimonial intéressant, dans l'attente d'un projet urbain plus structurant. Un projet dans Maisonneuve prévoit la création d'une dizaine de jardinets sur cette portion ferrée qui continue dans l'Ouest. De même, à Montréal, on observe un premier engagement de la part du secteur privé dans le cadre de la campagne de verdissement *Révélez votre nature*. Elle encourage les entreprises des secteurs industriels et commerciaux à planter des arbres sur leur terrain privé. On peut donc souhaiter davantage de partenariats et d'engagement avec les entreprises pour étendre les pratiques agricoles et verdir l'espace urbain.

c) L'agriculture dans les documents d'urbanisme

Pour revenir sur la question du zonage entamée ci-dessus, il est essentiel que les jardins soient apparents dans les documents d'urbanisme de la ville. En effet, l'agriculture urbaine est un mode dynamique d'utilisation du sol qui s'adapte à la croissance et à l'expansion d'une ville et elle n'est pas reconnue comme une catégorie valable d'utilisation du sol. Pourtant, elle devrait apparaître dans les plans et documents graphiques d'urbanisme et dans les documents de planification. Mais son classement n'est pas évident et mérite réflexion.

S'agit-il de la catégorie « Grand espace vert ou parc riverain » qui correspond aux aires réservées aux espaces verts ou naturels d'envergure montréalaise ou situés en rive ainsi qu'aux grands cimetières? Cependant, quand est-il des jardins hors-sol, sur l'asphalte ou sur les toits? De plus, le zonage parc ne permet pas de protéger de façon permanente ces espaces. En effet, des projets de construction ont vu le jour dans certains parcs montréalais. Les jardins institutionnels comme dans les écoles ou collèges ne sont-ils pas concernés par la catégorie « Grand équipement institutionnel » qui se compose d'aires comportant des constructions et de terrains réservés à des activités institutionnelles qui jouent un important rôle de service dans la communauté montréalaise? Enfin, on peut se demander si l'agriculture, par définition, ne devrait-elle pas être classée dans le secteur rural caractérisé par de l'habitation et des activités agricoles. (*Voir carte affectation du sol et sa légende du Plan Urbanisme de la Ville de Montréal ci-dessous*). Puisque de ce fait l'agriculture urbaine n'existe pas dans les affectations du sol, elle peut difficilement compétitionner avec les autres usages du sol urbain – résidentiel, commercial, industriel, etc.

Il existe une telle variété de systèmes de production de toutes tailles que les possibilités d'adapter l'agriculture urbaine à différents usages, à différents moments, semblent quasi illimitées. Non seulement il est impossible de greffer cette activité à un



zonage existant, mais on peut s'interroger sur la création même d'une catégorie. Ce serait un combat perdu d'avance que de réserver, dans la ville et en périphérie, des zones qui serviraient exclusivement et en permanence aux activités agricoles urbaines. Cela est impensable, compte tenu de la hausse des valeurs foncières dans les villes en particulier sur l'île de Montréal. Il est clair qu'en faisant de la propriété foncière une condition indispensable à l'implantation de l'agriculture urbaine, on « raréfie » artificiellement les terrains susceptibles d'accueillir une production agricole. Qui plus est, cela ne favoriserait pas les interactions que l'agriculture urbaine peut avoir avec les multiples autres activités urbaines. Ce cercle vicieux pourrait toutefois être modifié en améliorant l'accessibilité au sol urbain.

Bien que nous traitons ici de questions liées au sol, nous devrions rappeler qu'en ville, l'espace, même pour l'agriculture urbaine, est parfois plus important que le sol proprement dit. Le sol est certes un élément important, mais dans de nombreuses villes, une production considérable peut se faire sans qu'aucun terrain supplémentaire ne soit nécessaire. En effet, l'espace est tridimensionnel et englobe tant le bâti comme le non-bâti. Dans cette perspective, l'espace inclut les toits, les murs, les clôtures, les hangars, les sous-sols. Il existe des systèmes de production conçus pour tous ces types d'environnement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâti. Toutefois, bon nombre des pratiques contreviennent à des règlements en matière d'utilisation des habitations en milieu urbain, comme celle relatant de l'encombrement des balcons. Il y aurait donc lieu de réviser les codes et règlements du bâtiment, de manière à en supprimer ou modifier certaines restrictions.

À Montréal, on peut citer *le Règlement pour la contribution aux fins de parcs* qui peut obliger le requérant, lors d'une demande de permis de lotissement, à céder gratuitement une partie du site pour aider la municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux ainsi qu'à protéger des espaces naturels. Il serait alors possible d'évoluer ce règlement vers l'affectation de ces terrains réquisitionnés à des pratiques agricoles.

CONCLUSION

Pour conclure, certains points doivent être clarifiés. Tout d'abord, dans ce mémoire, nous n'avons pas insisté sur les bienfaits de l'agriculture urbaine sur l'environnement, sur la santé, sur le social ou encore sur l'économie. En effet, il nous a semblé important de focaliser nos commentaires sur les blocages et les perspectives afin d'entrer directement au cœur du débat. Ainsi, pour conforter Montréal dans son image de ville modèle et nourricière, nous pouvons retenir les points suivants :



- Reconnaître comme partenaires les différents acteurs impliqués dans l'agriculture urbaine et identifier les priorités municipales afin de mettre sur pied des programmes d'agriculture urbaine correspondant aux besoins locaux
- Créer des espaces institutionnels démocratiques et transparents où l'agriculteur urbain peut être écouté et avoir une incidence sur les politiques le concernant
- Favoriser l'accessibilité et la disponibilité des terrains en instaurant des permis d'occupation et en multipliant les partenariats avec les entreprises privées. L'information sur les terres disponibles doit être croisée avec des données liées à la qualité du sol, à la durée possible de l'exploitation, de l'accès aux services, etc

La planification de l'agriculture urbaine pour être viable et durable doit aller au-delà du zonage agricole urbain, de l'aménagement de jardins communautaires et/ou la mise en place d'un système de facilitation d'accès au sol urbain. Comme le mentionnent Halweil et Nierenberger¹, c'est l'ensemble de l'interaction avec l'agriculture rurale et la capacité du marché urbain à absorber la production agricole urbaine qui doit être repensée. Une bonne planification de l'AU doit également envisager des programmes de compostage (collecte, production et distribution), d'accès à l'eau, des programmes de crédits, de marchés en plus de spécifier quels types de produits sont permis et à quelle échelle.

¹ Halweil, Brian/Danielle Nierenberger (2007): Landwirtschaft in den Städten. In: World Watch Institute (Hg.): Zur Lage der Welt: Planet der Städte. Münster, 133–160

